

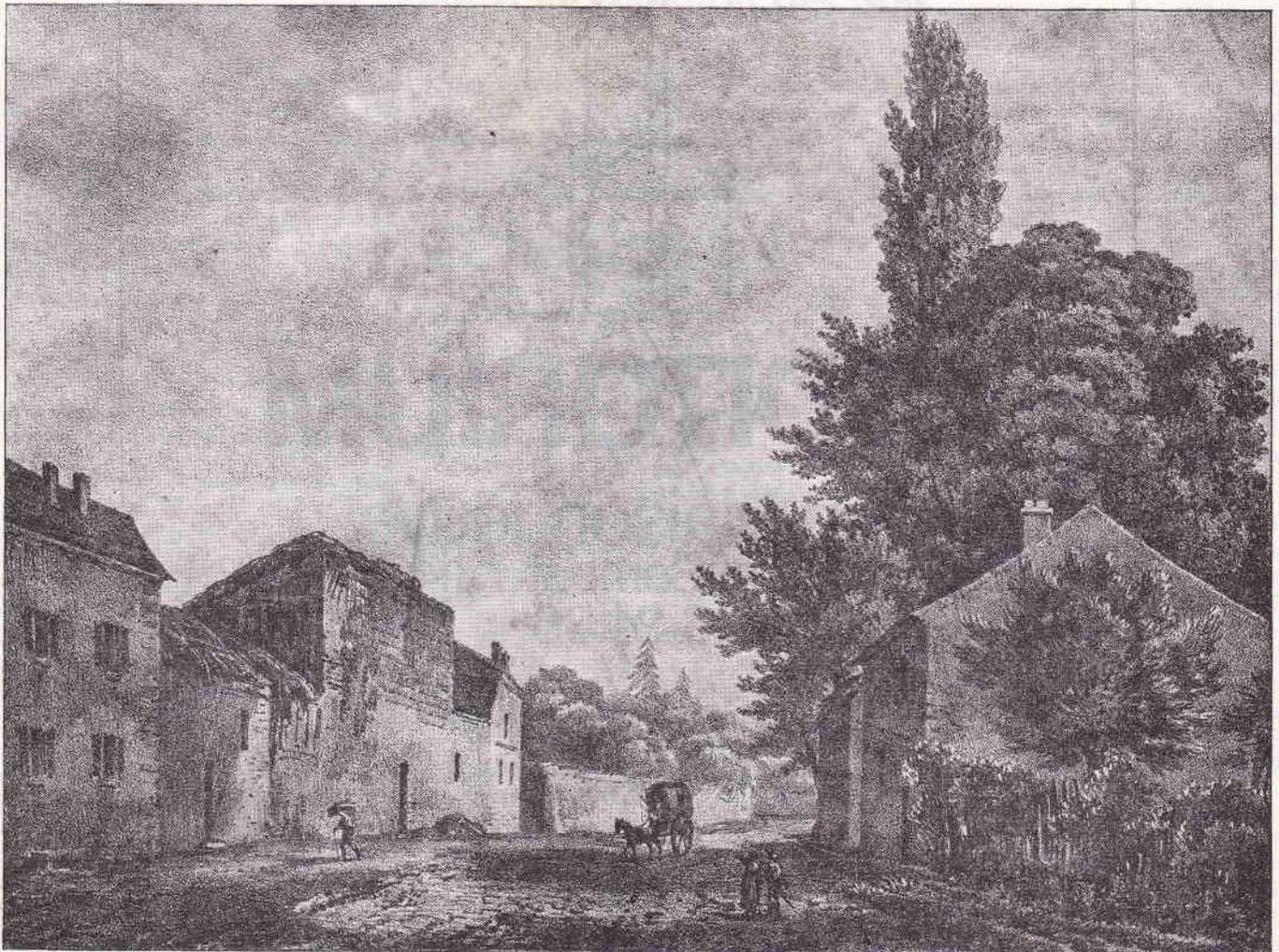
Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92190 MEUDON

Bulletin n° 26

2 Francs

1974 - N° 3



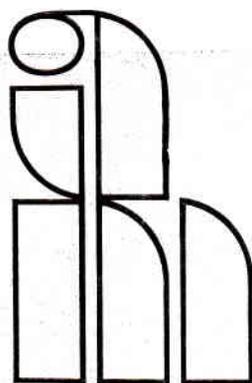
Duplat del.

Lehag de C. Motte.

La Rue de la République, ancien Chemin des Princes, à Meudon, vers 1820

(Collection Roux-Devillas)

Pour choisir
dans
des conditions parfaites
votre chaîne HI-FI



AUDITORIUM

Alain Maisonneuve
40, rue Marcel Sembat 78140/Vélizy
946 24.36

Akai
A.R.
B.O.
Braun
Cabasse
Era

Esart
Ferguson
J.B. Lansing
Kef
Lenco
Luxman

Marantz
National
Rank-Aréna
Révox
Sansui
Sanyo

Scientelec
Servo Sound
Scott
Thorens
Toshiba
Uher

Réunion du Conseil du 13 Juin 1974

chez M. Guillaud, Président d'honneur

Présents :

M^{mes} Goublin, Giry-Gouret, Auboyer.
MM. Ader, Cossé, Courchinoux, Guillaud, Julien-Laferrière, Odier, Riedberger, Rimsky, Roux-Devillas, Susse, Tortrat, de Traverse, Watine.

Excusés :

M^{me} Peltier.
MM. Chevalier, Coup de Fréjac, de Gonnevillle, Huré, Colonel Moraine, Sabatier.

Absents :

M^{lle} Mauriange.
MM. Albert, Bégué, de Cagny, Graff, Guislain.

I. Plan d'Occupation des Sols

Un groupe de travail a examiné le plan d'occupation des sols (P.O.S.) élaboré par la Mairie et figurant dans le numéro spécial de « Meudon 74 » et sur les panneaux de l'exposition tenue à la Mairie depuis le 10 mai. Après discussion sur les propositions du groupe de travail, le Conseil est d'accord sur les observations figurant sur le texte ci-dessous, qui sera remis prochainement à M. le Maire.

1 - Voies de transit à grande circulation et voies primaires.

Nous estimons que la voie nouvelle envisagée entre le carrefour rue de la République-rue Hérault et la place Jean-Jaurès et empruntant la rue Victor-Hugo et l'allée de Reffy ne se justifie pas, car elle fait double emploi avec la voie devant relier le carrefour des Trois-Bornes à la place Henri-Brousse par le terrain de l'ONERA et la rue d'Arthelon.

Il n'y a pas intérêt à favoriser une augmentation de la circulation entre le carrefour des Trois-Bornes et la rue Hérault. L'accès des Forestois à la gare de Meudon-Val-Fleury peut largement être assuré par la nouvelle voie ONERA-Arthelon. Quant à l'accès des Forestois vers Clamart, Issy-les-Moulineaux et le pont de Billancourt, il sera facile en rejoignant la voie rapide B 18 par l'une des voies situées sur la Commune de Clamart au voisinage du cimetière intercommunal.

En ce qui concerne la voie reliant le carrefour des Trois-Bornes à la place Henri-Brousse par le terrain de l'ONERA et la rue d'Arthelon, nous attirons l'attention sur les deux points suivants :

1° cette voie coupera la « Grande Perspective » dont l'aménagement est envisagé, à juste titre, par la Municipalité. Son étude devra en tenir compte, par exemple en prévoyant un passage en souterrain dans la partie intéressée;

2° la traversée de la rue des Vertugadins pourrait être dangereuse pour les élèves du lycée dont une grande partie emprunte cette dernière rue pour gagner Meudon-Centre ou prendre l'autobus. Il sera nécessaire de prévoir une protection des piétons par exemple par feux tricolores.

Nous sommes d'accord pour limiter à 7 mètres, dans son ensemble, la largeur de la chaussée de la route des Gardes, et nous demandons que la largeur de 16 mètres prévue pour l'emprise soit considérée comme un alignement de sauvegarde et non comme un projet d'élargissement.

Les deux zones de 4,5 mètres prévues de chaque côté de la chaussée doivent comporter chacune un parking de 2,25 mètres et un trottoir pour piétons de 2,25 mètres. Nous pensons que les plantations d'arbres doivent être disposées, non dans l'alignement des parkings — ce qui amènerait à la disposition tout

à fait contestable réalisée avenue du Onze-Novembre — mais dans l'alignement des trottoirs. La même remarque s'applique aux autres voies pour lesquelles une disposition semblable est prévue.

L'élargissement de la rue Jean-Jaurès est prévu côté ouest, ce qui entraînerait un empiètement sur les propriétés privées, avec quelques démolitions d'immeubles. Il paraît préférable, si la S.N.C.F. est d'accord, d'élargir côté voie ferrée, ce qui nécessiterait la construction sur une certaine longueur d'un mur de soutènement de faible hauteur.

La voie envisagée pour relier la rue Banès à la limite de Clamart aboutit maintenant à l'avenue Schneider alors que, précédemment (tracé de la RIHS) elle était raccordée à la rue Brignole-Galliéra. Dans ces conditions, il nous semble préférable d'utiliser la rue des Peupliers plutôt que la rue de la Belgique d'autant plus que, dans les alignements en projets, est prévu celui de la rue des Peupliers.

Enfin, d'une façon générale, les projets de création ou d'élargissement des voies primaires doivent être assortis d'aménagement des carrefours. En particulier, le carrefour de la Ferme à la limite d'Issy-les-Moulineaux doit être aménagé en fonction de l'augmentation de la circulation pouvant résulter de l'élargissement de la rue Jean-Jaurès.

2 - Les cheminements pour piétons.

(voir rectification au compte rendu du Conseil du 16 octobre 1974).

Il existe à Meudon environ 50 sentiers, vestiges de l'ancienne vocation rurale de la commune. Ces sentiers constituent actuellement un lieu de circulation privilégiée pour les piétons, la plupart d'entre eux étant inaccessibles aux automobiles et interdits aux vélocipédistes. Nous signalons que ne figurent pas sur les plans les sentiers de Rivoli, des Jardies, des Clos-Moreaux et des Brillants.

Bien que n'étant que partiellement maillés, ils doivent être absolument conservés, et dans la mesure du possible, étendus, puisqu'ils constituent le fond d'une forme d'urbanisme qui pourrait faire l'originalité de la commune, en procurant aux piétons un réseau complet de voies à l'abri des voitures, au milieu des jardins.

Bien que l'intérêt des cheminements pour piétons soit souligné dans le texte, le plan d'alignement propose exactement le contraire. Nous y trouvons 11 sentiers pour lesquels un alignement probablement très ancien est approuvé et 7 pour lesquels un alignement est en projet.

Dans les alignements approuvés :

1° le sentier des Balysis : il relie la route des Gardes à la rue Paul-Houette, derrière la poste de Bellevue. Son élargissement détruirait la plupart des maisons qui le bordent, ce qui le rendrait, en tant que rue, complètement inutile. De plus cette voie nouvelle déboucherait sur le pénible carrefour Leclerc et obligerait l'implantation de feux et de panneaux supplémentaires. Ce sentier est très fréquenté par les enfants du groupe scolaire Ernest-Renan.

2° la rue du Chemin-de-Fer : elle relie l'avenue Gallieni à la Route des Gardes et à la rue Henri-Savignac, paral-

lèlement à la voie ferrée. Son élargissement n'a aucun intérêt.

3° le sentier des Pierres Blanches : entre la rue Charles-Desvergnès et le boulevard Verd-de-Saint-Julien. Ce sentier est le type même du cheminement pour piétons dont l'élargissement n'apporterait que désagrément aux riverains. Du point de vue de la circulation, il doublerait la rue Charles-Desvergnès qu'il rejoint à son aboutissement sur le boulevard Verd-de-Saint-Julien.

4° le sentier des Theux : entre le boulevard Verd-de-Saint-Julien et la rue des Jardies, mêmes remarques que pour le précédent.

5° le sentier des Essarts et le sentier de la Pointe : autour de la Mairie et le long du cimetière. Il est aisé aux voitures d'aborder la Mairie et même de stationner dans la cour. Les deux sentiers en question doivent, en opposition, représenter le domaine réservé aux piétons pour l'accès à la Mairie et à la Sécurité Sociale. Il est souhaitable que le sentier de la Pointe, en particulier, reste en totalité le domaine des piétons, puisqu'il dessert le Centre de Sécurité Sociale, surtout fréquenté par des femmes et de jeunes enfants. Il se termine d'ailleurs par des marches sur l'avenue Le Corbeiller.

6° le sentier de la Borne-Nord : entre l'avenue Rodin et la rue Raoul-Batany. Pas d'observation.

7° le sentier de la Belgique : entre la rue des Marais et la rue de la Belgique. Très court, élargissement sans intérêt;

8° le sentier des Jardies : entre le boulevard Verd-de-Saint-Julien et la rue Charles-Desvergnès. Reste d'un sentier plus long dont la partie élargie devenue rue Lucien-Feuchot n'a rien ajouté au charme du quartier, bien au contraire. Cet élargissement n'a fait que faciliter la circulation des voitures devant l'école maternelle.

9° le sentier des Clos-Moreaux : entre la rue du même nom et la rue Terre-Neuve. Sentier de quelques dizaines de mètres de long dont l'élargissement entraînerait la destruction de toutes les maisons qui le bordent.

10° le sentier des Brillants : entre le sentier de la Borne-Nord et la rue Rodin. Aux abords du Musée Rodin, l'élargissement de ce sentier détruirait définitivement le caractère de cet îlot de verdure, face à Paris.

Alignements en projet :

1° le sentier des Voisinoix : entre la rue Lucien-Feuchot et l'avenue du Château. Ce sentier est élargi sur presque tout son parcours, au départ de la rue Lucien-Feuchot, et se resserre à son aboutissement sur l'avenue du Château. L'élargissement de cette partie entraînerait une circulation accrue des voitures dans un endroit où tout a été fait pour les éloigner. Les récents travaux de remise en état de l'avenue du Château ne tiennent d'ailleurs pas compte de ce projet.

2° le sentier des Sureaux : entre la rue des Basses-Pointes et la rue des Galons. Elargissement partiel qui ne peut être justifié que par la réserve foncière faite sur la propriété Maunoury.

3° la ruelle Saint-Germain : entre la rue de Paris et l'avenue Jean-Jaurès. Forte dénivellation, projet d'élargissement regrettable. Avec le sentier des Grimettes, la ruelle Saint-Germain facilite l'accès des piétons à la gare Val-Fleury. A signaler que l'élargissement projeté ferait disparaître de nombreux gros arbres.

4° la ruelle Hérault : entre la rue d'Arthelon et la rue de l'Orphelinat. Avec la rue de l'Orphelinat, la ruelle Hérault constitue l'un des endroits à la fois les plus anciens et les plus remarquables de Meudon. A la qualité des maisons s'ajoute celle des clôtures et des

murs qui font tout le paysage de ce quartier. La destruction relativement récente de la Porte de Fleury a déjà beaucoup enlevé à l'ensemble. Tout nouveau projet d'élargissement ferait définitivement disparaître un endroit que l'avenir devrait réserver au contraire au seul usage des piétons, et entraînerait la destruction d'une vingtaine de beaux arbres. La pente serait d'ailleurs extrêmement dangereuse pour la circulation automobile, celle-ci devant normalement être assurée par la rue d'Arthelon ainsi qu'il est prévu au chapitre précédent.

5° le sentier de Saint-Cloud : entre le carrefour de la Ferme et la rue Raoul-Batany. Pente très forte. Ce sentier déjà partiellement élargi doit rester aux piétons dans sa partie haute. Il est impossible de faire circuler des voitures sur une pente aussi forte et son débouché à l'un des carrefours les plus encombrés de la ville ne ferait qu'aggraver la situation actuelle.

6° le sentier de la Borne-Sud : entre l'avenue Paul-Bert et le sentier des Chailots. Pas d'observation.

3 - Les alignements des rues, voies secondaires et tertiaires à l'exception des cheminements pour piétons.

Le vieux principe des alignements, survivance d'idées surannées sur le remodelage des agglomérations est encore présent dans les esprits. Le redressement et l'élargissement, même progressif des voies urbaines compromet presque toujours le caractère et l'aspect de quartiers qui se sont créés en fonction des besoins de ceux qui y vivent, et aussi de la nature du terrain, surtout à Meudon.

Si aucun projet d'importance ne modifie ces données, il n'est pas nécessaire de modifier la forme des rues.

Nous savons aujourd'hui quelle nuisance représente dans les villes l'automobile; nous voyons chaque jour de nouvelles cités choisies, plutôt que l'éventration, l'interdiction de certains quartiers aux voitures. Ces décisions vont dans le

progrès réel, alors que l'élargissement, en facilitant encore la circulation des voitures, augmente toutes les nuisances qui en découlent.

Aggraver une situation déjà pénible pour tous est une grande erreur que les urbanistes ne veulent plus commettre.

Alignements approuvés dont nous demandons la suppression : rue Louis-Blanc, rue Henri-Savignac, rue Alexandre-Guilman, rue Claude-Dalsème, rue de la Croix-du-Val, rue de la Bourgogne, rue Obeuf, rue Hérault, rue Roudier, avenue Louvois, rue Paul-Bert, rue Henri-Barbusse, rue des Vignes.

Alignements en projet dont nous demandons l'abandon : rue de l'Orphelinat, rue Dumont-d'Urville, rue Moisant.

En ce qui concerne la rue de l'Orphelinat, une augmentation de la circulation automobile n'est pas à prévoir si on réalise la voie reliant le carrefour des Trois-Bornes à la place Henri-Barbusse par le terrain de l'ONERA et la rue d'Arthelon. En outre, cette augmentation de la circulation se répercuterait sur la rue des Vertugadins sur laquelle donne le lycée, avec des risques d'accidents considérables. L'élargissement, tel qu'il est prévu, entraînerait la démolition de sites très intéressants, dont plusieurs sont d'ailleurs classés « sites pittoresques » (propriété Paumier et propriété de la Source dont les bâtiments devraient être détruits).

La même observation s'applique à un alignement à 8 mètres d'emprise qui ne figure ni dans « Meudon 74 » ni à l'exposition en Mairie, mais qui d'après certains membres du Conseil serait déjà approuvé (?).

4 - Les espaces verts.

Nous attirons l'attention sur l'intérêt qu'il y aurait à prévoir dans le projet d'aménagement local, des espaces verts au Bas-Meudon.

Ainsi, la place Bergère, au long de la Seine, route de Vaugirard, sert actuellement de « dépotoir » à automobiles ? Pourtant des marronniers y existent toujours.

Protégée par des bornes au droit du trottoir, il peut y être créé un espace de jeu pour les enfants du quartier et avec le quai au sable, le long de la Seine, grâce à une protection pour éviter tout danger de noyade, il serait possible d'y constituer un bel espace de repos pour les habitants du quartier.

Naturellement un nettoyage des quais de halage (actuellement dans un état repoussant), une interdiction totale du stationnement des voitures sur les trottoirs s'imposent. Ces véhicules, appartenant à des ouvriers de la R.N.U.R., relèvent de cette entreprise qui doit faire l'effort d'ouvrir des parkings dans l'enceinte de ses usines au lieu de pousser à un envahissement abusif des trottoirs. Il y a là un danger permanent pour les piétons et surtout les enfants contraints de descendre sur la chaussée pour circuler.

Ces aménagements dont les frais seraient peu importants, pourraient être réalisés prochainement et utilisables jusqu'à la création de la voie express Rive Gauche.

Par ailleurs, la gare du Bas-Meudon est dotée de talus herbeux où les enfants pourraient s'ébattre grâce à un aménagement intelligent et un nettoyage. La place de la Gare, plantée de marronniers, devrait être interdite au stationnement des véhicules qui l'occupent totalement actuellement. Des bornes peuvent en interdire l'accès. L'ombrage des arbres, quelques bancs, fourniraient un lieu de repos aux anciens du quartier.

5 - Les COS.

Le plan proposé suscite de notre part un certain nombre d'observations :

La principale concerne le secteur d'habitations et commerces avec COS de 1,3 le long de l'avenue du Général-Gallieni, entre la rue Paul-Houette et la route des Gardes. Ainsi que nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, il nous paraît inadmissible de prévoir un petit îlot à forte densité dans cette région, alors que tous les environs sont prévus avec COS de 0,7 et que les habitations existantes, de



RESTAURANT DE TOURISME

Déjeuners et Dîners

Cuisine raffinée de grande tradition

42, Avenue Gallieni - Tél. 027-11-79

92190 MEUDON-BELLEVUE

imprimerie m. cagnée
93, rue henri-barbusse
meudon - 027-27-22

VOTRE OPTICIEN
VAL OPTIQUE

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes, grâce aux ultra-sons
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

faible hauteur, comportent des espaces verts avec de très beaux arbres. Nous insistons vivement pour que l'îlot en question soit ramené au COS de 0,7 (secteur d'habitation basse et petits collectifs).

Nous demandons que le secteur d'habitations et commerces (COS 1,3) prévu de part et d'autre de la rue Marcel-Allégot ne soit pas prolongé jusqu'à l'avenue du Onze-Novembre et à la place du Président-Wilson, mais qu'une surface suffisante soit prévue en secteurs d'habitations basses et petits collectifs (COS 0,7) de manière à obtenir un aménagement correct de ce carrefour, compte tenu des résidences existantes ou en cours de construction, en mettant en valeur la terrasse du Château de Bellevue.

Le secteur d'habitations et commerces (COS 1,3) prévu le long de la route des Gardes au Bas-Meudon ne devrait pas inclure la maison sise au n° 23 (propriété des Montalets) attribuée à l'architecte Bellanger, maison ayant beaucoup de caractère et en excellent état, qu'il y a intérêt à conserver et à inclure dans le secteur d'habitations résidentielles (COS 0,4).

Le secteur d'habitations et commerces (COS 1,3) prévu aux abords de la gare de Meudon-Val-Fleury ne devrait pas s'étendre à l'ouest de la voie S.N.C.F. La réalisation d'un tel COS entraînerait d'importantes démolitions d'immeubles et surtout serait une incitation, pour les services de la Direction de l'Équipement, à maintenir la voie place Rabelais-place Jean-Jaurès à laquelle sont opposés à la fois la Municipalité et le Comité de

Sauvegarde. Le projet de parking prévu par le GEP à cet emplacement, et justifiant également cette voie, est aberrant; un projet beaucoup plus modeste peut être réalisé au-dessus de la voie ferrée pour les Meudonnais. Le secteur d'habitations et commerces devrait être maintenu seulement à l'Est de la voie ferrée; les commerces existants sont suffisants et nous estimons que le COS de ce secteur devrait être ramené à 1.

La propriété 5, avenue de Trivaux devrait être classée en COS 0,4 de manière, d'une part à prolonger la zone de faible densité prévue dans les parties limitrophes de la forêt, et, d'autre part, de conserver le parc où subsiste le « canal de l'Ombre », dernière des pièces d'eau des Jardins du Château de Meudon dessinés pour Louvois au XVII^e siècle.

Nous pensons que le rectangle situé entre l'avenue du Onze-Novembre, la rue Ernest-Renan et la rue Dumont-d'Urville, devrait être classé en secteur d'habitations résidentielles (COS 0,4) ou à la rigueur en secteur d'habitations basses avec le COS de 0,4, comme cela avait d'ailleurs été suggéré par certains membres de la Commission Extra-Municipale d'Urbanisme. Bien que quelques résidences aient été construites récemment en bordure de l'avenue du Onze-Novembre, les deux côtés de cette avenue ont, sous réserve de ces résidences, le même caractère, qui se retrouve d'ailleurs dans le lotissement du Bois-Dormant en bordure de la rue Ernest-Renan. Les terrains réservés par la Municipalité 43, avenue du Onze-Novembre et 2, rue du Hameau pourraient faire l'objet d'un régime particulier.

Au Nord de la voie ferrée Paris-Montparnasse-Versailles, la limite entre le secteur d'habitations résidentielles (COS 0,4) et le secteur d'habitations basses et petits collectifs (COS 0,7) est constituée par le boulevard Anatole-France, la rue Hédouin, la rue Pierre-Arnoux.

Le quartier situé à l'Est de cette limite présente les mêmes caractéristiques d'habitat résidentiel que le quartier situé à l'Ouest et nous souhaiterions que le secteur résidentiel comprenne les terrains situés entre la rue Pierre-Arnoux, la rue Hédouin et le boulevard Anatole-France (sauf la parcelle en bordure de la rue Alexandre-Guilman, sur laquelle est construit un immeuble collectif), et les terrains bordés par le boulevard Anatole-France, la rue des Sorrières et l'allée des Hautes-Sorrières.

6 - Les équipements sportifs.

Tennis

Il n'apparaît pas que des terrains de tennis soient prévus en nombre suffisant à Meudon-la-Forêt, ceci représenterait une grave lacune car les terrains de tennis de Meudon-Ville sont saturés et difficiles d'accès pour les Forestois (route des Sept-Tournants).

Piscine

À la suite de renseignements recueillis après la réunion du Conseil, le problème de la création d'une piscine à Meudon-la-Forêt sera évoqué ultérieurement.

II. Liaison Intercommunale Sud (L.I.S.)

Un élément nouveau important nous a permis de faire le point, c'est la remise par le Préfet aux Conseillers Généraux, d'une étude très complète sur la L.I.S. Elle traduit la position actuelle de l'Équipement. Il est donc d'un grand intérêt de la commenter. Une idée générale se dégage d'abord, c'est que le projet de L.I.S. dans Meudon, quoiqu'on ait dit,

est un trajet continu allant de l'échangeur de Sèvres jusqu'à Clamart.

Voici l'analyse de ce document concernant les 4 tronçons.

I - La Route des Gardes.

Il est prévu son élargissement à 20 mètres d'emprise, 10 mètres de chaussée, 3 voies de circulation. Cet aménagement

permettrait la réalisation de stationnement et de trottoirs plantés. Sur le document il est indiqué qu'actuellement aucune programmation n'est envisagée, mais la servitude d'alignement à 20 mètres subsiste. Il s'agirait donc d'un alignement de sauvegarde. Mais nous devons nous montrer très vigilants en ce qui concerne cette Route des Gardes, voie

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 027-16-13

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéma

Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République

92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

DROGUERIE

C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République

92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle

Verrerie - Plastique

Brosserie - Entretien

Peinture - Papiers peints

Quincallerie - Electricité

 **eubles
Wener et fils**

111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal

Simmons, Zol, Féro.

GARANTIE DES MARQUES

GARANTIE DES PRIX

départementale, sur laquelle les procédures d'expropriation pourraient être engagées après une enquête d'utilité publique.

Si le projet d'une route à 14 mètres de chaussée, 4 voies, a été abandonné, l'alignement à 20 mètres a été maintenu, alors que nous demandions un alignement à 16 mètres.

Par ailleurs le Maire a pris position pour une chaussée de 7 mètres.

Nous rappelons que le Comité des Sites n'est pas opposé à des améliorations ponctuelles, en particulier sur les tronçons à forte pente.

Il est toujours précisé, dans cette étude, que cet axe de circulation doit assurer la diffusion du trafic en provenance de la voie rapide F 18, ce qui est la reconnaissance par l'Équipement de la Route des Gardes comme voie de transit.

II - Les boulevards Verd-de-Saint-Julien et des Nations-Unies.

Ce cheminement est considéré par l'Équipement comme une artère importante de Meudon, reliant la gare de Bellevue à la rue de la République. D'une largeur de 14 mètres, il comporte une chaussée de 7 mètres. Cette largeur est considérée comme suffisante eu égard aux besoins actuels.

Ces deux boulevards sont frappés d'un alignement de 20 mètres, qui permettrait dans un avenir lointain, toujours d'après les textes, l'amélioration des

transports et l'élargissement des trottoirs actuels. L'alignement serait donc de sauvegarde.

Si pour le moment le danger concernant ces voies paraît écarté, il faut considérer qu'il s'agit d'une route nationale, qui dépend directement du Ministère de l'Équipement; par délégation, le Préfet peut être chargé d'engager les processus administratifs pour faire transformer l'alignement en élargissement. C'est pourquoi le Comité continuera à s'intéresser de très près à ces deux boulevards en veillant à ce que le statu quo soit maintenu.

III - Le Square Rabelais et la Gare Val-Fleury.

Le projet communiqué aux Conseillers Généraux tient compte des dernières modifications apportées en 1974.

Devant les critiques qui se sont élevées au sujet de ce tronçon taillant dans le tissu urbain, l'Équipement a justifié son projet (qui reprend celui que nous avons déjà exposé et qui intéresse : la rue de Bourgogne, la rue de Paris, la place de la Maison-Rouge et une trouée à pratiquer pour atteindre la place Jean-Jaurès), par des raisons locales d'amélioration de la zone de Val-Fleury.

Ce projet a des conséquences plus néfastes que le précédent, car il prévoit en supplément un parking régional de 600 places en bordure de la propriété (La Résidence 60, rue Jean-Jaurès).

Les justifications de l'Équipement sont

contradictoires, comment concilier à la fois une amélioration locale et un parking régional ?

Bien entendu le Comité reste farouchement opposé à ce projet qui entraînerait pour Meudon de très profondes mutilations. D'après les textes de l'Équipement, il atteindrait 35 immeubles.

Le Comité considère, et c'est un point capital, qu'il s'agit d'un problème communal et non départemental. Il doit être traité dans le cadre uniquement de la commune et il s'intègre dans le plan de la circulation de la Ville de Meudon. Il n'est pas du ressort du Conseil Général. Cette position est aussi celle du Maire de Meudon qui n'a pas fait figurer ce tronçon de la L.I.S. dans le projet de P.O.S.

IV - Gare Val-Fleury - Clamart.

Le projet actuel reprend l'ancien qui intéressait la rue des Grimettes, l'avenue des Fossés, la rue de la Belgique.

A la suite de cet exposé, M. Guillaud ouvre la discussion. Il en ressort que l'action énergique menée depuis près de 2 ans doit être continuée en liaison avec l'Association de l'Ouest parisien. Si des résultats substantiels ont déjà été obtenus, la menace n'est pas complètement écartée.

Il est prévu, dès la rentrée de septembre, de multiplier nos interventions auprès de tous les élus. D'autres mesures pourraient être prises si le projet n'était pas abandonné.

Réunion du Conseil du 16 Octobre 1974

chez M. Guillaud, Président d'Honneur

Présents :

M^{mes} Giry-Gouret, Goubelin, Peltier.
MM. Ader, Chevalier, Cossé, de Gonneville, Guillaud, Jantzen, Julien-Laferrière, Colonel Moraine, Odier, Roux-Devillas, Sabatier, Susse, Tortrat, de Traverse.

Excusés :

MM. Général Brunet, Courchinoux, Guislain, Huré, Olivier-Lacamp, Riedberger, Watine.

Absents :

M^{les} Auboyer, Mauriange.
MM. Albert, Begué, de Cagny, Coup de Fréjac, Graff, Rimsky.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars publié dans le bulletin n° 24, n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est adopté à l'unanimité.

M. Guillaud lit la lettre suivante qui lui a été adressée par M. Huré.

« A Messieurs les membres du Conseil d'Administration du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

4 septembre 1974,

Mes chers amis,

Il y a maintenant largement plus d'un

an que j'ai été atteint par la maladie. Hors d'état de tenir mon rôle parmi vous, j'ai dû adresser à notre Président d'Honneur, M. Charles Guillaud, ma démission de Président de notre Comité.

M. Guillaud a eu l'extrême amabilité d'insister très vivement pour que je sursoie à cette démission, m'assurant qu'il assumerait à ma place, avec le précieux concours de notre Vice-Président, M. Georges Julien-Laferrière, toutes les charges de notre Présidence, aussi longtemps que j'en sentirais la nécessité. Je me suis laissé faire, et vous savez avec quel éclat MM. Guillaud et Julien-Laferrière ont tenu la parole qui m'était ainsi donnée.

Mais, n'étant pas encore complètement rétabli, je dois vous confirmer ma décision de démission parce qu'il ne serait pas convenable que je conserve plus longtemps les honneurs quand les charges ne pèsent plus sur mes épaules.

Je le fais à présent, avec mélancolie — car on ne quitte pas sans mélancolie la Présidence de notre Comité — mais le cœur plein de gratitude envers vous pour le concours que vous m'avez apporté sans relâche et de confiance dans l'avenir de notre Organisation puisque quel'un est prêt à reprendre le flambeau

qu'il m'avait d'ailleurs passé lui-même il y a huit ans.

A vous de tout cœur. »

A la suite de cette lecture, M. Guillaud, au nom du Comité, remercie M. Huré qui a assuré pendant 8 ans la Présidence avec la compétence et l'autorité que chacun admire. Esprit clair, méthodique, précis, il a assumé cette lourde charge avec une très grande efficacité.

Il exprime à M. Huré ses vœux les plus chers et les plus amicaux pour que sa santé se rétablisse rapidement et il souhaite qu'il reprenne bientôt sa place au Conseil comme Président d'Honneur. Son expérience et sa participation seront toujours très précieuses.

Le Conseil manifeste ses sentiments de reconnaissance et de gratitude et à l'unanimité porte M. Huré à la Présidence d'Honneur.

M. Guillaud demande alors s'il y a des candidats à la Présidence. Sur l'insistance du Conseil, M. Guillaud l'accepte mais à la condition qu'une aide beaucoup plus active soit apportée par le Conseil, car la tâche du Président et du Vice-Président devient trop lourde.

Le Conseil ratifie ce choix à l'unanimité et M. Guillaud remercie.

I. Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

Revenant sur le procès-verbal du Conseil du 13 juin, M. Julien-Laferrière signale qu'il a remis à M. Dupas, Directeur Général des Services Techniques de la Mairie, le texte sur le projet de POS, élaboré au cours de ce dernier Conseil.

En commentant ce texte, il a insisté sur l'opposition du Comité à l'élargissement de la plupart des sentiers figurant

au Numéro d'avril-mai 1974. M. Dupas a indiqué que le plan de « Meudon 74 » était erroné, et qu'un certain nombre d'alignements y figurant comme existants ou approuvés avaient en réalité été abandonnés. Du plan rectificatif qu'il a adressé ensuite à M. Julien-Laferrière, il résulte qu'ont été effectivement abandonnés les alignements suivants :

- Sentier des Balysis
- Rue du Chemin-de-Fer
- Sentier des Pierres-Blanches
- Sentier des Essarts
- Sentier du Clos-Moreau
- Sentier de la Belgique
- Allée Marguerite
- Sentier de la Borne-Nord
- Sentier des Lampes.

Naturellement les réserves faites, dans le document remis à la Mairie, sur les alignements maintenus, approuvés ou proposés, restent valables.

M. Dupas a signalé que certains élargissements sont nécessaires pour permettre la pose d'une conduite d'eau, la Compagnie des Eaux se refusant à poser une conduite à moins de 1,50 m des propriétés riveraines. En outre, il a indiqué que l'élargissement d'un sentier n'entraînait pas obligatoirement son ouverture à la circulation des voitures et la suppression des arbres, la circulation pouvait être interdite par des bornes et les arbres incorporés au domaine public pour l'agrément des promeneurs; ce pouvait être le cas, notamment, de la ruelle Saint-Germain, à l'agrandissement de laquelle le Comité avait manifesté son opposition.

Ces arguments ne paraissent pas convaincants au Conseil qui maintient son opposition.

Une réunion de la Commission extra-municipale d'urbanisme aura lieu le 24 octobre. Au cours de cette réunion, M. le Maire remettra aux membres de la Commission le projet de règlement d'urbanisme; les résultats du questionnaire relatif au POS seront également commentés au cours de la réunion.

D'après les renseignements qui nous ont été donnés, le projet de zonage tient

compte en partie, mais pas totalement, des suggestions que nous avons remises en juin à M. le Maire à la suite de la parution du Numéro spécial d'avril-mai de « Meudon 74 » et de l'exposition à la Mairie.

Pour l'examen du projet de règlement M. Guillaud propose la constitution d'un groupe de travail dont sont invités à faire partie M^{me} Goubelin, MM. Albert, Courchinoux, Guislain, Jantzen, Riedberger, Sabatier.

Naturellement tous les membres du Conseil qui seraient disposés à apporter leur concours seraient les bienvenus.

Les membres de la Commission extra-municipale ont reçu les résultats du dépouillement des 809 réponses aux questionnaires reçues en Mairie. Pour toutes les questions posées, les réponses sont, en très grande majorité, dans la ligne des desiderata du Comité. D'après les personnes compétentes en matière de sondage, les 809 réponses représentent une proportion satisfaisante, mais l'analyse des catégories socio-professionnelles (1)* fait apparaître une absence quasi-totale des ouvriers et une très forte proportion de cadres supérieurs. Il faut d'ailleurs remarquer que la Mairie a classé dans les cadres supérieurs la totalité des Ingénieurs alors que, au sens strict, ce classement en cadres supérieurs ne concerne qu'une minorité des ingénieurs.

D'après les renseignements qui ont été donnés par la Mairie, les permis de construire ont été instruits suivant le plan de zonage du G.E.P. si les certificats d'urbanisme ont été délivrés avant le 1^{er} septembre 1974 — sous réserve des sursis à statuer pour les immeubles dépassant 25 logements conformément à l'accord donné par le Maire. Si les certificats d'urbanisme ont été délivrés après le 1^{er} septembre, les permis de construire sont instruits d'après le plan de zonage affiché à l'exposition et figurant dans le numéro spécial d'avril-mai 1974 de « Meudon 74 ». Il n'est donc pas tenu compte jusqu'à présent des suggestions que nous avons faites en juin 1974 mais une partie d'entre elles seront prises en considération sur le projet qui sera présenté au Groupe de travail constitué par le Préfet.

Au cours de la discussion qui a suivi :

— M. Jantzen suggère, pour décongestionner Meudon-Ville, l'implantation d'une gare entre les stations de Meudon et de Clamart.

— M. Susse propose de reprendre une ancienne proposition du Comité qui consistait à couvrir les voies ferrées, près des gares, pour créer des parkings.

— Le Colonel Moraine signale les très grandes difficultés de circulation à Meudon-la-Forêt, tout spécialement le matin vers 8 heures. Un rapport lui est demandé à ce sujet.

II. Liaison Intercommunale Sud (L.I.S.)

M. Guillaud indique que sur le plan technique, il n'y a pas d'éléments nouveaux depuis la dernière réunion du Conseil. Il rappelle très brièvement ce qu'il y a d'essentiel pour chacun des tronçons.

1° Pour la Route des Gardes, aucune programmation n'est actuellement envisagée, mais l'alignement de sauvegarde à 20 mètres est maintenu.

2° Concernant le boulevard Verd-de-Saint-Julien et le boulevard des Nations-Unies, aucun élargissement n'est retenu, mais l'alignement de sauvegarde à 20 mètres est également maintenu.

Pour ces deux tronçons, il semble bien que la situation se soit améliorée, ce qui ne veut pas dire que le Comité ne restera pas très vigilant.

3° Depuis la place Rabelais jusqu'à la place Henri-Barbusse (gare Val-Fleury) malgré toutes les interventions, l'ancien tracé est reconduit et même aggravé par le projet d'un parking régional de 600 places en bordure de la résidence Jean-Jaurès.

4° Le tracé ancien est conservé depuis la place Henri-Barbusse jusqu'à Clamart.

La position du Comité est renforcée

par celle prise par M. Gauer, Maire de Meudon, qui refuse la L.I.S. et ne l'a pas fait figurer dans son projet de P.O.S., et également par l'opposition ferme de M. Wolf, Conseiller Général.

Notre action vigoureuse s'est poursuivie. Nous avons été reçus par M. Pasqua, Président du Conseil Général, qui a accueilli très favorablement nos arguments, ainsi que par plusieurs conseillers généraux, en particulier MM. Lagravère, Guyot, Pin qui partagent notre point de vue. Nous sommes intervenus, soit directement, soit indirectement auprès des Ministres de l'Intérieur et de

(1) Publiée dans le numéro d'octobre de « Meudon 74 ».

Aux tout Petits

Nouveautés
Layette

Bonneterie
Lingerie

Maison DORA

11, rue Banès - MEUDON

Tél. 027-19-44

Allo 027-22-66 !

JEAN-PIERRE

Coiffeur Bioesthéticien

Dames - Messieurs - Enfants

Dépositaire : Marcel Contier, Francine Fantin
Harriet Hubbard Ayer

3, Rue P. Wacquart, Bellevue

CREDITS
CONTENTIEUX
ASSURANCES



APPELEZ LE
027-10-07

NOS CONSEILS ET NOS PROJETS

SONT GRATUITS

◆ TOUTES ASSURANCES

Automobile - Incendie - Risques Divers -
Multirisques (Habitation - Commerce) - Respon-
sabilités Civiles - Individuelle Accidents -
Complémentaire - Maladie - Vie - Retraite
Epargne, etc...

◆ TOUTES COMPAGNIES

NOUS NOUS RENDONS A VOTRE DOMICILE :
SUR RENDEZ-VOUS.

NOUS RECEVONS EN NOTRE CABINET :
1 bis, Rue Roudier - 92190 MEUDON.
(Angle des Avenues Louvois et V.-Hugo).

BELFECOLOR

Magasin et Entreprise Peinture et Décoration

12, Rue des Larris
Meudon - 626-40-63

MICHEL DAMOUR

TAPISSIER

LITERIE, SIÈGES, VOILAGES
DOUBLE RIDEAUX
Réfection matelas & sommiers

28, Rue des Vertugadins - 92190 MEUDON - 626-27-60 et 027-21-84

l'Équipement. La Fédération de l'Ouest Parisien, à laquelle nous appartenons, soutient énergiquement notre politique. Nous n'aurons garde d'oublier l'action efficace et énergique menée par notre député Claude Labbé.

En résumé, nous considérons que notre situation est maintenant bien meilleure,

mais nous ne sommes pas encore au bout du chemin.

Pour le moment, tout en poursuivant avec énergie la lutte contre la L.I.S., nous n'envisageons pas d'actions plus étendues. Mais nous n'hésiterions pas à mobiliser les Meudonnais si toutes les autres formes d'intervention étaient épuisées sans résultat.

Notre activité est centrée sur le fait que le projet de la L.I.S. pourrait figurer au programme d'une session du Conseil Général dans les mois à venir.

Au cours de la discussion qui a suivi, les membres du Conseil approuvent la politique suivie jusqu'ici et celle qui est prévue; aucune proposition nouvelle n'a été faite.

III. L'Avenue du Château

Au cours d'une entrevue, M. le Maire de Meudon nous a fait part de son intention d'installer, au compte de la Commune, dans de très bonnes conditions économiques, des bancs dont les emplacements seront judicieusement déterminés, ainsi qu'un renforcement substantiel des barrières de protection. De même, M. Gauer a précisé que la haie en bordure de l'avenue (entre la rue Obeuf et la place Jantzen) serait élargie et son implantation complétée. Pour ces travaux, M. Odoul sera consulté.

Nous avons attiré l'attention du Maire sur l'urgence de la nomination d'un garde pour exercer une active surveillance.

Il faut hélas constater l'incivisme de certaines personnes et cela est à peine croyable. Depuis que les barrières de protection ont été enlevées, des automobilistes n'hésitent pas à passer directement

sur les pelouses pour reprendre l'allée centrale, creusant ainsi des sillons, des bornes ont été sciemment pliées, l'une a été arrachée pour permettre un passage plus rapide des voitures automobiles. Que dire des riverains empruntant les pelouses alors que le passage est à peine à 10 mètres, que dire de certains automobilistes se garant sur les contre-allées. Que dire aussi de riverains dont les poubelles restent à demeure sur l'avenue.

Tous les efforts déployés depuis sept ans, tout l'argent dépensé, l'auront été en vain si cette situation ne s'améliore pas rapidement.

Peut-on espérer un minimum de discipline de la part d'une minorité, faible il est vrai, mais suffisante pour détruire l'avenue ?

Un autre grave danger menace cette avenue, il s'agit du passage d'une

conduite d'eau de 300 mm de diamètre et de câbles haute tension (20.000 volts), ces derniers étant surtout destinés à alimenter l'ouest et le sud du département. La solution envisagée serait de creuser une tranchée de 1,40 m de large sur toute la longueur de l'allée centrale. Nous nous sommes élevés contre ce projet qui risque de porter une atteinte grave à l'Avenue, quoiqu'on nous ait affirmé que les travaux pourraient s'effectuer sans nuire à la pelouse et que le pavage serait ensuite refait.

Nous considérons que toutes les solutions doivent d'abord être envisagées. Les services techniques de la ville sont bien conscients qu'il y a peut-être d'autres cheminements possibles. Pour le moment, il ne s'agit encore que d'études. Il faut ajouter également que ce passage ne peut se faire sans l'accord du Ministère des Affaires Culturelles.

IV. Questions Financières

M. de Gonneville souligne les difficultés de trésorerie. La moitié des membres seulement a payé la cotisation de 1974. Il nous reste à peine assez d'argent pour assurer la parution de notre prochain bulletin.

M. Guillaud renouvelle l'appel qu'il a déjà lancé. Pour informer les membres

de notre Comité, pour financer nos campagnes d'affiches, de tracts, etc., pour régler nos cotisations aux associations et fédérations auxquelles nous appartenons, etc., nous devons disposer d'un minimum de moyens et notamment augmenter les recettes de publicité.

Il existe une limite au-dessous de la-

quelle notre efficacité diminuera.

M. Guillaud espère que cet appel sera entendu et que non seulement les membres de notre Comité en retard régleront rapidement leur cotisation, mais aussi qu'ils feront de la propagande autour d'eux pour le recrutement de nouveaux membres.

SOINS ESTHETIQUES
du visage et du corps

Parfumerie - Etains

Cadeaux - Jouets

LES EPHÉLIDES

16, rue Marcel-Allégot - Tél. 027-11-07

Restaurant " LE CANTOU "

Spécialité de grillades au feu de bois

Nocturnes le Vendredi et Samedi

Fermé le Lundi

Café-Tabac Le Rodin

3, Avenue Paul-Bert - MEUDON

Tél. 626-03-89

C

claude coiffure

51, rue de la république - meudon

 027-47-18

LA LIBRAIRIE DE BELLEVUE

LIVRES - PHOTO

JEUX ÉDUCATIFS

PHOTOCOPIE

PAPETERIE

22, RUE MARCEL-ALLÉGOT - 027-19-87



GARAGE RABELAIS

CITROEN MEUDON

Location CITER

Station Service TOTAL

29-31, Boulevard des Nations-Unies

MEUDON - 626-45-50

V. Entretiens avec les Services Techniques de la Mairie

Deux permis de construire importants ont été délivrés depuis le dernier Conseil.

— Début juillet : 22 logements à l'angle de l'avenue Gallieni et de la rue Paul-Houette, en 2 bâtiments R+2 et R+3. Le COS est de 1,3 conformément au projet du GEP et à celui de la Mairie, alors que nous avons insisté à plusieurs reprises pour faire adopter un COS de 0,7. Plusieurs beaux arbres devront être abattus, seul le cèdre sera conservé. Aucune action ne paraît possible pour faire annuler ce permis qui est conforme aux règlements.

— Le 6 septembre : 20 logements à l'angle de l'avenue du Château et de la rue

de l'Abbaye (ex-propriété Froger). Un exposé détaillé sur cette construction est fait plus loin.

Parmi les demandes de permis déposées depuis le dernier Conseil :

— 4, rue Albert-de-Mun, à l'angle de l'avenue du Onze-Novembre, 13 logements (R+r+3) pratiquement R+4 : le COS est de 1, conformément au plan du GEP, alors que sur celui de la Mairie, conforme à la proposition du Comité, il est de 0,7. Mais le certificat d'urbanisme est antérieur au 1^{er} septembre.

— 64-68, rue de Paris : 29 logements en 2 immeubles R+3, COS de 0,7 sur

le projet du GEP, celui de la Mairie et celui du Comité.

— 15, rue des Chaillots (limite de Clamart) : 17 logements en 1 bâtiment R+3 et 1 bâtiment R+3-R+2. Demande récente non encore instruite par la Mairie.

— 83, rue de la République : 54 studios (foyer de jeunes travailleurs) + 1 logement de 5 pièces, R+6 et R+3. COS = 1.

— 16, rue du Val : 9 studios, 9 appartements de 2 pièces, 5 appartements de 3 pièces, COS = 1 — lié à la restauration du lavoir, avec contrat de cour commune avec la Mairie.

VI. La Grande Perspective

A la réunion du Conseil, le temps ne nous ayant pas permis de faire le point sur la « Grande Perspective », nous donnons ci-après quelques renseignements à son sujet.

Comme il avait été indiqué lors de notre Conseil du 28 novembre dernier, une Commission a été constituée comprenant des membres de la Société des Amis de Meudon et de notre Comité : M^{mes} Giry-Gouret, Goublin, Châtillon-Josse, MM. Anthonioz, Courchinoux, Guillaud, Jantzen, Julien-Laferrière, Meslet, Poisson, Olivier-Lacamp, Roux-Devillas, Riedberger.

La Commission s'est d'abord réunie le 15 avril 1974. Au cours de cette première séance le bureau a été constitué. Il comprend : M. Poisson, président; M. Guillaud, Vice-Président; M^{mes} Châtillon-Josse et Goublin, secrétaires.

Après un exposé de M. Poisson sur les démarches qu'il a déjà entreprises depuis plusieurs années, M. Guillaud traite du problème administratif très complexe. Avec M. Roux-Devillas il a été reçu par les services de la Sous-Direction des Monuments Historiques et Palais Nationaux du Ministère des Affaires Culturelles qui, avec une très grande amabilité, leur ont donné de nombreux renseignements d'une très grande utilité. Ils ont d'ailleurs pu cons-

tater que la Grande Perspective avait déjà été étudiée par les services du Ministère eux-mêmes.

Au plan administratif la situation du Domaine est fort complexe. Sans entrer dans le détail, nous précisons que plusieurs ministères y sont intéressés : le Ministère des Finances par sa Direction des Domaines, le Ministère de l'Éducation Nationale qui en est l'affectataire, le Ministère des Affaires Culturelles par ses deux sous-directions : celle des Monuments Historiques et Palais Nationaux et celle des Bâtiments Civils, le Ministère des Armées par l'O.N.E.R.A. A un autre échelon, l'Observatoire de Meudon dont le Président est Conservateur du Domaine, la Conservation régionale des Bâtiments de France à Versailles, l'Architecte en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Cette simple énumération montre combien les problèmes seront difficiles à résoudre.

Puis une première approche est faite par M. Jantzen afin de définir les limites du domaine qui comprendrait : l'avenue du Château, la Terrasse, le jardin de la Villa Molière, l'Orangerie, le jardin de l'Orangerie, puis toute la partie s'étendant jusqu'à la limite du tapis vert. Plusieurs problèmes se posent concer-

nant les limites; différentes solutions sont envisagées. Il en sera discuté avec le Président de l'Observatoire.

M. Riedberger insiste sur l'importance qu'il faut attribuer à l'action des Inspecteurs Généraux des Monuments Historiques.

Il est également convenu que M. Poisson donnera à la prochaine séance les raisons justifiant la Grande Perspective.

Une autre réunion de la Commission s'est tenue le 2 juillet.

M. Poisson donne lecture d'un texte sur la Grande Perspective, différentes observations sont faites dont il sera tenu compte dans une nouvelle rédaction qui sera présentée à la prochaine réunion de la Commission.

Le tracé de la Grande Perspective est à nouveau revu à la suite d'une visite détaillée faite par plusieurs membres de la Commission, le dossier est maintenant prêt pour en discuter avec le Président de l'Observatoire. Un rendez-vous sera demandé.

M. Riedberger précise la politique qu'il faudrait suivre vis-à-vis du Ministère des Affaires Culturelles. Il se chargera lui-même de différentes démarches.

Afin de mieux faire connaître le « Domaine », un historique succinct en est donné ci-après.

VILLAS - APPARTEMENTS - TERRAINS - LOCATIONS

MEUDON-IMMOBILIER

Yves LE GUEN

Place Rabelais - MEUDON - Tél. 626-26-60 et 626-27-26

PLAISIR DE LIRE

Du livre scolaire au livre d'art

Papeterie - Presse

Jeux éducatifs

Madame CAVELIER

38, Rue de la République (face à l'Eglise) MEUDON

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations : Membre Bienfaiteur 50 F
Membre Adhérent 15 F (1)
Membre Sympathisant 6 F (2)

par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
des Sites de Meudon, 6, rue du Bel-Air - 92190 Meudon
C.C.P. PARIS 22.465-15.

(1) Cotisation 1975 portée à 20 F

(2) Cotisation 1975 portée à 10 F

HISTORIQUE

L'histoire de Meudon commence au début du XVI^e siècle, avec Antoine Sanguin, grand aumônier de France. Construction du premier château vers 1540 (il semble qu'à cette époque la colline de Meudon était peu boisée; le château ne possédait pas de parc).

Le domaine passe à la nièce de Sanguin, Anne de Pisseleu, duchesse d'Etampes. En 1552, il est acquis par le Cardinal de Lorraine qui fait aménager la Grotte, l'Orangerie et le Cloître.

1679 - Louvois. Aménagement des étangs de Villebon, Trivaux, Châlais, Le Tronchet, Les Fonceaux. Construction des soutènements des jardins hauts. XIV lui-même prend part aux transformations : perspective de Trivaux, avenue du Château, jardins hauts, jeux d'eau. A la mort de Louvois il acquiert Meudon en échange du château de Choisy. Il y installe le Grand Dauphin. Construction de l'aile des Marronniers et de la Chapelle de Mansard, au château, des communs sur la place d'armes.

1654 - Abel Servien, surintendant des Finances fait construire la Grande Terrasse.

(En 1695 le physicien Armoutons installe sur la terrasse un télégraphe optique,

inaugurant en quelque sorte la vocation scientifique de Meudon.)

En 1705, le Grand Dauphin fait construire le Château Neuf au-dessus de la grotte. Le domaine passe ensuite à son fils, le duc de Bourgogne. Période d'abandon, les jardins sont dévastés, le parc est mis en coupe.

Mort de Louis XIV. Le Régent cède le domaine de Meudon à la duchesse de Berry en échange du château d'Amboise. A la mort de la duchesse le domaine revient à la Couronne.

En 1729, Louis XV s'y installe, mais le délaisse bientôt pour le château de Bellevue construit pour M^{me} de Pompadour (1748). Ses enfants continuent à fréquenter Meudon, son beau-père Stanislas Leksinski y réside quelque temps.

Avec le règne de Louis XVI le parc connaît une nouvelle période d'abandon. Au moment de la révolution, Louis XVI y avait installé le jeune dauphin, atteint de tuberculose osseuse, qui y meurt le 4 juin 1789.

Pendant la révolution le château vieux est transformé en caserne, puis en fabrique d'explosifs; le château neuf est aménagé en fabrique de ballons. Une explosion détruit toute l'aile des Marronniers, au château vieux.

En 1798 le parc est en partie loti.

Bonaparte décide cependant de conserver le domaine. C'est, semble-t-il, à son insu que fut entreprise en 1804 la démolition des restes du château vieux. Les colonnes seront affectées à la rotonde du Luxembourg et à l'arc de triomphe du Carrousel.

Napoléon rachète les terres et reconstitue une partie du parc. Il fait restaurer et meubler le château neuf qui, en 1812, devient la résidence du roi de Rome.

L'occupation étrangère en 1814 entraîne de nouvelles déprédations pour le parc.

Louis XVIII et Charles X ignorent Meudon et lui préfèrent Saint-Cloud. En 1834, le duc d'Orléans adopte le domaine. En 1852, Jérôme Bonaparte, président du Sénat, s'y installe. Son fils peuple le parc de cerfs et de chevreuils. La seconde terrasse est transformée en ferme.

En 1870, l'armée prussienne incendie le château neuf. Les restes pouvaient être sauvés, mais les crédits sont refusés.

En 1878, M. Janssen, directeur de l'Observatoire de Paris, obtient l'affectation du château. Ce qui restait des ailes est totalement supprimé; la coupole est élevée.

Depuis lors le domaine est occupé par les services de l'Observatoire et affecté au Ministère de l'Education Nationale.

VII. Questions diverses

1^o Propriété Froger.

Cette propriété est située à l'angle de l'avenue du Château et de la rue de l'Abbaye. Un permis de construire a été demandé, et accordé au début de septembre. Notre Comité s'est intéressé tout particulièrement à cette construction qui doit s'intégrer dans l'avenue.

La position prise par le Comité au sujet de l'amélioration de la façade donnant sur l'avenue a été prise en considération par la Commission Départementale des Sites et les modifications nécessaires ont été demandées et figurent sur le permis.

Le Comité a attiré l'attention sur l'importance qu'il attachait à la véritable protection d'un très beau chêne-vert, espèce très rare dans la région parisienne, ainsi qu'au respect de deux cèdres et d'un séquoia.

A ce sujet, des promesses ont été faites par les promoteurs. Nous ne doutons pas qu'elles seront tenues.

2^o Civilisation et environnement.

Il vient de se constituer une confédération d'Associations de sauvegarde sous le titre : Civilisation et Environnement, dont les membres fondateurs sont :

- la Fédération Française des sociétés de protection de la nature,
- la Fédération des Associations de Sauvegarde de l'Environnement à Paris, en Ile-de-France,
- l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest Parisien,
- l'Institut d'Ecologie appliquée.
- le Centre d'Etude Internationale pour la préservation de la vie et la protection de la nature.

Toutes ces associations groupent actuellement environ 500.000 membres et cette confédération est en France la plus représentative des Associations de sauvegarde et de défense. Notre Comité en fait bien entendu partie, par l'intermédiaire de l'Ouest Parisien. Sur un plan très général, ses buts sont :

- d'élaborer une réelle politique de l'environnement et de la qualité de la vie;
- de déterminer la place que doivent tenir ces préoccupations dans la politique générale de l'Etat.

De très importantes manifestations marqueront sa naissance officielle, plusieurs ministres seront présents.

Le Comité de sauvegarde des sites de Meudon, qui a discuté du programme, y trouvera certainement une aide puissante.

Commission des Espaces verts

Réunion du 17 Mai 1974

Présents :

M^{me} Cohen-Scali.

MM. Ader, Clouzeau, Guillaud, Jantzen, Julien-Laferrière, Poilevey, Remon, Roux-Devillas, Susse et Tortrat.

Excusés :

M^{me} Goublin.

Colonel Moraine.

Après adoption à l'unanimité du procès-verbal de la précédente réunion, M. Roux-Devillas présente les nouveaux observateurs de quartier qui assistent pour la première fois à une réunion de la Commission et les remercie de leur collaboration.

I - Publicité abusive.

M. Roux-Devillas donne la parole à M. Ader qui propose une classification des six différentes formes de publicité existant à Meudon :

1° la publicité sur panneaux administratifs;

2° la publicité du Centre Culturel;

3° la publicité sauvage sur les panneaux appartenant à la commune;

4° la publicité sur supports donnant en même temps des informations utiles aux usagers;

5° la publicité sur panneaux faite par des agences;

6° les autres sortes de publicité.

Après que cette classification ait été adoptée, M. Guillaud propose que le problème de la publicité soit résolu en deux étapes.

En un premier temps, il faudrait s'attaquer à la publicité abusive des catégories 5 et 6 et dans un second temps obtenir une meilleure présentation de la publicité des catégories 1, 2, 3 et 4.

A la suite de cette intervention, il est décidé que les observateurs de quartier devront faire parvenir à M. Roux-Devillas au plus tard le 30 juin un dossier sur la publicité abusive existant dans leurs quartiers respectifs et comportant les pièces suivantes :

1° une liste de tous les panneaux publicitaires en indiquant, si c'est le cas, le nom de l'agence publicitaire responsable;

2° un report sur plan de l'emplacement de ces panneaux en indiquant :

en vert, la publicité sur support utile (par exemple sur plan de Meudon, abris d'autobus, corbeilles, etc.),

en rouge, la publicité pure faite en général par des agences,

en bleu, les publicités diverses, non contrôlées (par exemple publicité sauvage, publicité ancienne toujours visible sur les murs, etc.);

3° les photographies des panneaux publicitaires les plus choquants.

Dès qu'il sera constitué, ce dossier sera soumis à M. le Maire de Meudon. Il sera accompagné d'un mémoire explicatif précisant les moyens de lutte contre la publicité proposés par le Comité de Sauvegarde, ainsi que d'un projet d'arrêté préfectoral dont M. Ader a préparé le texte.

Les observateurs de quartier font ensuite connaître les premiers résultats de leur inventaire.

M. Jantzen donne une liste détaillée des panneaux publicitaires existant dans Meudon-Centre.

Lecture est faite d'une lettre de M^{me} Peltier sur la publicité à Bellevue. M^{me} Goublin a remis des photographies d'affiches du même quartier.

M. Ader a établi la liste de plus de trente panneaux publicitaires existant

entre la gare de Val-Fleury et la ferme des Moulineaux.

M. Poilevey soumet une série de photographies sur l'affichage publicitaire de la rue de la République.

II - Nouveaux aménagements d'espaces verts prévus par la Municipalité.

M. Besson, architecte paysagiste de la commune, n'ayant pu, par suite d'un malentendu, assister à la réunion, a fait connaître à M. Roux-Devillas une première liste de travaux prévus pour cette année :

1° Aménagement des jardins à l'extérieur du domaine de Villebon.

Environ 3.000 m² seront transformés et plantés de fleurs, d'arbustes et d'arbres d'essences diverses. Les allées seront accessibles aux promeneurs et aux élèves du futur C.E.T.

2° Jardin créé sur le terre-plein à l'angle de l'avenue Jacqueminot et de la rue Porto-Riche avec plantation d'arbres et arbustes, murets, dallages et bancs.

3° Rue des Clos-Moreaux, aménagement d'un espace vert avec gazon et plantes vivaces, ombragé par des arbres feuillus et des conifères.

III - Fleurir Meudon.

M. Roux-Devillas fait connaître le programme du Comité « Fleurir Meudon ».

Ce Comité, présidé par M^{me} Gérard Ader, assurera dès cette année la participation de Meudon au concours des Villes Fleuries.

La séance est levée à 23 h 30 après une série de projections en couleurs sur l'affichage publicitaire du quartier de la gare de Val-Fleury.

L'Aménagement d'un Parc Meudonnais à l'Époque Romantique

Le « Traité de la Composition et de l'Ornement des Jardins » publié à Paris en 1839 nous a laissé une description détaillée du Parc PANCKOUKE où ont été construites de nos jours les H.L.M. du « Parc de Fleury », rue de l'Orphelinat.

... Sur une terrasse, un joli reposoir gothique invite à s'abriter des rayons du soleil sous des guirlandes touffues de jasmin de Virginie aux longues fleurs pourpres.

Cette terrasse, terminée par les grises murailles des maisons voisines, contrastait tristement avec le coup d'œil magnifique dont on jouit dans toute sa longueur, mais une riche et gracieuse décoration où brillent ensemble l'or, les peintures et la porcelaine chinoise, dérobe aux yeux cette sombre enceinte, et ce n'est point une vaine décoration, c'est un palais destiné à loger des orangers aux fruits dorés.

A gauche, à travers une décoration chinoise à jour, on jouit de la vue d'une campagne immense; à droite se présente le berceau chinois.

A l'extrémité de ce berceau, et sur un terrain qui s'élève, un banc se présente d'où l'on se plaît à retrouver sous un autre aspect la vue dont on a joui sur la terrasse; mais ici, la campagne n'est visible qu'à travers l'ovale d'une espèce d'écran chinois. Assis sous un ombrage épais, tout ce côté de l'écran est dans une demi-obscurité favorable pour faire ressortir avec éclat le paysage encadré par ce médaillon. Nous recommandons aux amateurs de tableaux pittoresques cette idée ingénieuse.

Près d'un marronnier touffu, qui s'élève au milieu d'un bosquet, vous n'avez d'autre vue que celle des troncs d'arbres; peu de chose était à faire pour

jouir d'un beau panorama, et c'est ce qu'on peut exécuter au moyen d'un escalier rustique qui enlace le vieux marronnier, comme la vigne embrasse l'ormeau. Là, les écoliers n'ont pas besoin de jeter des pierres pour faire tomber les marrons, car ils peuvent les cueillir avec la main à la cime de l'arbre.

Au bord d'un fourré épais et sauvage convient la cabane, imitée de celles de l'île de Jizey, et aux murs intérieurs de laquelle sont appendus des armes et des ustensiles apportés du pays même.

Quand le terrain monte et descend fréquemment, les lieux de repos doivent être souvent répétés; là s'élèveront de jolis petits pavillons couverts de chaume, puis un banc circulaire, autour d'un majestueux chêne auquel est fixé un parasol immense.

La chaumière russe est grande et élevée d'un étage; on monte sur le balcon rustique pour jouir d'un point de vue pittoresque que l'on doit y découvrir, et l'on est surpris de se trouver dans un élégant salon dont tous les meubles et les peintures originales de Boucher et de Coppel vous reportent aux règnes de Louis XIV, de la Régence et de Louis XV. Fermez les yeux, jardinistes classiques, jouissez sans examen, amis de la variété et du plaisir.

Sur le bord d'un lac, un des principaux ornements est le rocher, d'où on jouit de la vue du lac. Ce rocher est d'une construction heureuse et naturelle.

Le coteau où est situé ce jardin n'offre pas d'eaux vives à la surface du sol, il a fallu en tirer du sein de la terre. Beaucoup de personnes eussent établi un puits et un manège mû par un cheval. Mais ce manège, d'une forme disgracieuse, on n'y a pas pensé, et le cheval à l'écurie a été remplacé par quatre légères ailes de moulin qui, arborées sur une construction à jour, en arbres et en branchages recueillis dans le bois même, mettent en jeu une invisible pompe, qui élève l'eau à une grande hauteur, d'où elle est versée dans des réservoirs dont un est enfoncé dans une cabane; de là, elle fournit au lac et à tous les besoins dans les jardins.

Un escalier vous conduit dans le belvédère où des surprises de tous genres vous attendent. D'abord la vue de la campagne frappe vos regards, puis un grand miroir magique, où vous voyez en miniature ce que vous apercevez de l'autre côté avec tout le grandiose de la nature; ensuite l'écran fantastique où sont enchâssés des verres transparents de toutes les couleurs, et que vous faites changer vingt fois en lui imprimant un mouvement circulaire sur son axe; vous commandez ainsi au clair de lune, au soleil brûlant qui semble embraser la nature, l'incendie est sous vos yeux, à votre commandement.

(Collection M. Roux-Devillas.)

Union des Associations de Sauvegarde

Union d'Associations de la loi du 1^{er} janvier 1901

(« J. O. » du 22 juillet 1971, p. 7.278).

- **Son Siège Social :** 29, rue du Mont-Valérien
92 Saint-Cloud Téléphone : 602-96-57 et 58
- **Son Secrétaire Général :** M. Jacques DESMYTTERE,
le Pré-Boni - Chemin rural 160
92 Rueil-Malmaison Téléphone : 967-67-82
- **Son délégué aux relations avec la Presse :** M. Jacques DREYFUS,
Le Monastère
92 Ville-d'Avray Téléphone : 945-55-92
- **Son Conseil d'Administration :**

a) Bureau

Président : Dr DEBAT, 3, rue du Pierrier, Saint-Cloud.
Vice-Présidents : M. CHOAY, 4, chemin des Bruyères, La Celle-Saint-Cloud.
M. BRUNET, 18, avenue de Villepreux, Vauresson.
Trésorier : M. PONSOT, L'Orée du Golf, Garches.
Secrétaire Général : M. DESMYTTERE, Le Pré-Boni, chemin rural 160, Rueil.

b) Membres

BOUGIVAL	Association pour la Sauvegarde de Bougival - La Chalière - impasse du Haut-Murget - Bougival	M. LUBIN, M. CARRIER,	La Chalière - impasse du Haut-Murget - Bougival. 8, rue Aristide-Briand - Bougival.
CHAVILLE	Association Primevère - 24, rue du Coteau - Chaville	M. MICHONNEAU, M. ADRIEN,	24, rue du Coteau - Chaville. 1, rue du Coteau - Chaville.
GARCHES	Association pour la Sauvegarde des espaces verts de Garches et de leurs environs (ASEV) - 58 bis, rue du 19-Janvier - Garches.	M. PONSOT, M. R. MILLAT,	L'Orée du Golf - Garches. 48, rue du 19-Janvier - Garches.
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Association pour la Sauvegarde de La Celle-Saint-Cloud - 4, chemin des Bruyères.	M. CHOAY, M. BLIND,	4, ch. des Bruyères - La Celle-Saint-Cloud. 1, avenue du Clos-Toutain - La Celle-Saint-Cloud.
LOUVECIENNES	Association pour la Sauvegarde de Louveciennes - 14, parc du Château - Louveciennes.	M. de LEOTARD, M. LEFEVRE,	30, rue de Montbrison - Louveciennes. 6, rue des Champs-Louls - Louveciennes.
MEUDON	Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon - 6, rue du Bel-Air - Meudon.	M. GUILLAUD, M. JULIEN-LAFERRIERE,	7, rue des Capucins - Meudon. 4, rue des Capucins - Meudon.
RUEIL-MALMAISON	Association pour la Sauvegarde de l'Harmonisme dans l'Habitat - Le Pré-Boni - ch. rural 160 - Rueil.	M. DESMYTTERE, M. CARASSO,	Le Pré-Boni - chemin rural 160 - Rueil. Les Gallicourts - Rueil.
SAINT-CLOUD	Association de Sauvegarde de Saint-Cloud - 3, rue du Pierrier.	Dr DEBAT,	3, rue du Pierrier - Saint-Cloud.
VAUCRESSON	Union des Amis de Vauresson - 18, av. de Villepreux - Vauresson.	M. BRUNET, M. MATHONET,	18, avenue de Villepreux - Vauresson. 71, avenue du Clos-Toutain - Vauresson.
VILLE-D'AVRAY MARNES-LA-COQUETTE	Association de Défense de l'Environnement de Ville-d'Avray - Marnes-la-Coquette (ADEVAM) - 16, av. Thierry - Ville-d'Avray.	M ^{me} PILENKO, M. DREYFUS,	18, avenue Thierry - Ville-d'Avray. Le Monastère - Ville-d'Avray.
VIROFLAY	Union Urbaine de Défense - 14, rue Ste-Geneviève - Viroflay.	M. LEROY, M. LELONG,	149, avenue Général-Leclerc - Viroflay. 14, rue Sainte-Geneviève - Viroflay.